

ESPACES TRI

Les espaces Tri sont des ponts d'apport volontaire destinés à accueillir les emballages recyclables des ménages. Leur implantation est déterminée en concertation avec les communes.

Elle se situe :

- à la déchetterie
- voie du Tram
- rond point rue Foch / rue Kléber
- rue Vermot

Les usagers sont invités à venir déposer dans les conteneurs prévus à cet effet :

- les flaconnages en verre : bouteilles, canettes, bocaux
- les papiers journaux, magazines, publicités, briques alimentaires, cartons propres et débarrassés des films plastiques
- les flaconnages plastiques et métalliques : bouteilles, bidons et flacons en plastique ; boîtes, canettes et aérosols métalliques.

Sont refusés :

- les autres objets en verre (vaisselle, vitre, céramique ...)
- les emballages plastiques ayant contenu de l'huile minérale (moteur)

Afin de préserver la tranquillité publique, les usagers devront éviter de déposer le verre entre 22 h 00 et 7 h 00.

Il est strictement interdit de déposer des déchets hors conteneurs quelque soit leur nature (déchets recyclables, ordures ménagères, encombrants ...)

L'abandon de déchets ménagers et de matériaux de quelque nature que ce soit, constitue une infraction au code pénal et leur évacuation est à la charge du dépositaire.